

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 (2021-2026)
de Mme et MM. Simon Jordan, Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS),
Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) et Laurent Woeffray (PS)
demandant d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles
de la ville de Fribourg**

En séance du 5 avril 2022, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 48 de Mme et MM. S. Jordan, G. Collaud, M.-C. Rey-Baeriswyl, J.-M. Pellaux et L. Woeffray lui demandant d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une ferme pédagogique pour les écoles de la ville de Fribourg, afin de sensibiliser les enfants et la population à l'alimentation durable, à l'agriculture de proximité, ainsi qu'à la biodiversité. Elle devrait également permettre de développer des buts de cohésion sociale et éventuellement d'héberger les chevaux de trait utilisés épisodiquement par la voirie.

Réponse du Conseil communal

Offres actuelles

Si le Canton de Fribourg possède une longue tradition agricole et environ 2600 exploitations, il n'y a actuellement pas d'exploitation agricole avec une ferme sur le territoire communal, à l'exception du domaine du Windig, difficile d'accès, et du domaine de la Mission Bethléem, qui se trouve dans le périmètre du PAD Torry-Est. Il n'existe pas non plus d'offre de ferme pédagogique pour les écoles de la Ville avec un accès direct via le réseau de transports publics de la zone 10. Les terrains disponibles qui permettraient une activité agricole ou l'hébergement de chevaux, pour lequel les contraintes en termes d'espace sont très importantes, sont pratiquement inexistantes.

Différentes activités en lien avec la nature sont néanmoins proposées par des associations soutenues par la Ville de Fribourg:

- L'association "A l'air libre – Waldkinder" propose des écoles à la forêt aux classes de 1H à 8H en incluant la notion de développement durable (notamment dans l'élaboration des repas) mais sans lien avec la production agricole. Cette offre exploite également le concept de canapés forestiers.

- Issu du programme Paysage éducatif au Schoenberg, le jardin partagé de Préfleuri dans le quartier du Schoenberg est ouvert à toutes et tous. C'est un lieu de rencontre multiculturel et multigénérationnel qui a pour objectifs de favoriser la biodiversité, sensibiliser aux enjeux environnementaux, promouvoir une alimentation saine, de saison et locale, et de tisser des liens sociaux autour d'un projet commun. Un mandat de gestion du site a été confié par la Ville de Fribourg à REPER, qui a engagé dans ce but un animateur socioculturel à 40%.
- Le jardin partagé du quartier Jura-Torry, créé sur le même concept que celui de Préfleuri, a été réalisé en 2023 également avec l'aide de la Ville. Ces jardins sont pensés pour la population du quartier mais sont ouverts aux classes d'école qui désirent y faire une activité de découverte.
- Le projet Garten Pirates se déroule chaque année au Port et accueille des classes primaires dans le but de sensibiliser les élèves au jardinage et à la biodiversité.

Plusieurs exploitations situées dans les communes avoisinantes ou dans la région proposent également des activités de découverte du monde paysan pour les enfants par l'intermédiaire du réseau national "L'école à la ferme". Des enfants de la ville de Fribourg y ont eu accès notamment dans le cadre de "Fribourg Ville du Goût 2023" et dans celui du Passeport vacances - Ville de Fribourg en été et automne 2024.

Identification de pistes de collaboration

Diverses pistes ont été étudiées pour la création d'une ferme pédagogique, notamment celles s'appuyant sur des partenariats, internes ou externes, dans un souci de durabilité. Deux options sont privilégiées:

Domaines agricoles de la Bourgeoisie

La Bourgeoisie de la Ville de Fribourg possède des domaines agricoles dans la région fribourgeoise qui pourraient constituer une piste pour la création d'une ferme pédagogique.

Le succès d'une ferme pédagogique ou d'un mode de distribution en circuit court repose beaucoup voire exclusivement sur le bon vouloir et la pleine implication de l'exploitant qui met en place son modèle agricole spécifique. Un plan stratégique de gestion des biens immobiliers et fonciers des différentes fondations de la Bourgeoisie est en cours d'élaboration et doit fixer des objectifs en termes de durabilité, d'exemplarité et de sensibilisation, avec éventuellement des fonctions d'accueil et usages variés pour une partie de son parc de bâtiments, tout en conciliant ces buts avec les aspects financiers. À l'issue du processus d'élaboration de cette stratégie, il sera possible de déterminer si le cadre mis en place permet d'intégrer un projet de ferme pédagogique dans l'une ou l'autre de ces exploitations.

"De la terre à l'assiette"

"De la terre à l'assiette" est un projet porté par l'entreprise sociale et solidaire Fondation Ateliers Résidences Adultes (FARA) qui propose des emplois adaptés, des lieux de vie et du soutien à des adultes et jeunes adultes en situation de handicap. Le foyer, situé dans le quartier du Jura, produit plus de 40'000 repas par année. Le but du projet est de créer:

- une ferme urbaine biologique qui fournirait la cuisine du foyer tout au long de l'année en produits cultivés selon les principes de l'agriculture durable;
- une ferme pédagogique inclusive offrant des visites d'école et ponctuellement ouverte au public à l'occasion de diverses animations.

Depuis sa genèse en 2019, le projet a retenu l'attention de la Ville de Fribourg pour son aspect novateur et ses qualités sociétales conformes au programme de législature du Conseil communal. Le soutien de la Ville, au travers du Service d'urbanisme et d'architecture, a d'abord pris la forme d'un accompagnement administratif dans les procédures mises en œuvre pour soumettre le projet de construction. Initialement pensé en Basse-Ville, à l'arrière de l'école primaire de l'Auge (site des Neigles), le projet s'est heurté à un premier refus des autorités cantonales en raison des caractéristiques très contraignantes de la zone en termes de protection du patrimoine. La Ville a ensuite accompagné le remaniement du projet, par l'intermédiaire d'un processus d'ateliers, mis en œuvre par la commission du paysage urbain et du patrimoine en intégrant le Service cantonal des biens culturels. Le préavis final de ce dernier s'est avéré malheureusement négatif (24 juin 2024).

Confronté à l'impossibilité de développer le projet de ferme urbaine biologique et pédagogique sur le site des Neigles, la FARA a sollicité le Service d'urbanisme et d'architecture afin d'explorer des alternatives potentielles. A ce jour, la plus crédible d'entre elles serait la relocalisation du projet au sein du PAD "Torry-Est", dont une partie est propriété de la Bourgeoisie, ainsi que certains terrains agricoles en connexion directe avec le périmètre concerné. Lors du processus, un concours d'architecture a désigné trois lauréats dont les projets intègrent justement différentes formes de fermes urbaines. De plus, le cahier des charges du PAD Torry-Est, les zones d'affectation et les plans d'aménagement permettent ce type de construction. L'intégration du projet "De la terre à l'assiette" dans le PAD Torry-Est semble donc envisageable en terme de planification.

Des séances de coordination entre les différents services de la Ville concernés et la FARA sont encore nécessaires pour établir la suite à donner et les prochaines étapes du projet en tenant compte du calendrier intentionnel du PAD Torry-Est et de l'accord des propriétaires.

Conclusion

La création d'une ferme pédagogique en ville de Fribourg, proposée par les postulants, est une volonté partagée par le Conseil communal conformément à plusieurs objectifs de son plan de législature: partager la culture du développement durable, renforcer l'action sociale, développer la participation et promouvoir la biodiversité ainsi que les circuits courts. Plusieurs projets en cours vont dans ce sens et, à ce stade, le plus avancé est celui de l'intégration du projet "De la terre à l'assiette" de la FARA dans le PAD Torry-Est ainsi que son intégration au plan d'action "Fribourg, ville de gastronomie" dans le cadre du Réseau des villes créatives UNESCO (RVCU). La future stratégie initiée par le Service de la Bourgeoisie concernant la gestion de son parc immobilier et foncier pourrait également permettre de créer le cadre pour des projets qui répondraient à différentes demandes du postulat.

La proposition d'intégrer des chevaux de trait sera étudiée selon sa faisabilité dans le contexte du projet développé. La réponse au postulat n° 27 de la précédente législature, qui demandait d'étudier la possibilité d'utiliser les chevaux de trait au sein de la Voirie, détaille les contraintes en termes d'infrastructures, de soins et de nourriture (soit 1.1 ha par cheval et 50 à 100 kg brut d'herbe pâturée par jour).

En attendant la concrétisation de ces projets, il serait possible de mettre rapidement en œuvre, sous réserve de budget, certaines demandes du postulat 48 par le biais d'une collaboration renforcée entre le Service EECS et les prestataires des offres existantes identifiées dans le cadre de cette étude.

Des initiatives se développent déjà, comme le nouveau cours de sport en forêt proposé dans le cadre du sport facultatif, ou les ateliers de cuisine proposés aux classes par la gastronomie scolaire et les visites de fermes (dans le cadre scolaire et extrascolaire).

Pour aller plus loin dans l'idée de développer et proposer aux plus jeunes des activités construites autour de la nature, de l'alimentation, des modes de production et de la durabilité, diverses mesures sont envisagées:

- identifier ou développer des offres dédiées aux écoles et les intégrer dans la programmation culturelle scolaire;
- renforcer l'offre du Passeport vacances - Ville de Fribourg en la matière;
- développer des ateliers de cuisine saine, locale et de saison en collaboration avec le secteur du MUDD dans le cadre du plan d'action "Fribourg, ville de gastronomie";
- faciliter l'organisation de visites de classe dans les jardins partagés.

Le Conseil communal continuera d'encourager la création d'une offre répondant à l'objectif de mettre à disposition des écoles une ferme pédagogique et, dans l'intervalle, poursuivra le développement de projets favorisant la connaissance et la sensibilité pour la nature et l'alimentation durable.

Le postulat n° 48 est ainsi liquidé.